

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 6 avril 2011 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absente : Mme Marie-Claude Lamarche

CE-2011-298-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2011-299-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2011-300-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 30 MARS 2011

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 30 mars 2011, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2011-301-DEC CORRESPONDANCE / BISTRO MCTAVISH / PRÉSENTATION DE SPECTACLES

ATTENDU la demande de Bistro McTavish situé au 803, rue Saint-Pierre à Terrebonne, pour être autorisé à produire des spectacles de nature humoristique ou de chansonnier les lundis ou mercredis, et ce, jusqu'à 1h du matin ;

Il est unanimement résolu que la demande du Bistro McTavish soit et est transmise à la Commission de la gestion, de l'entretien du territoire et du patrimoine pour étude et recommandation.

CE-2011-302-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission du développement durable et de l'environnement du 29 mars 2011.
-

CE-2011-303-REC BILAN 2010 / PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION DE L'EAU DE PLUIE

ATTENDU le bilan 2010 du programme de récupération de l'eau de pluie déposé par la Direction de l'entretien du territoire à la Commission du développement durable et de l'environnement, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU les recommandations proposées dans ce bilan afin de reconduire le programme en 2011;

ATTENDU la recommandation numéro DDE-2011-03-29/01 de la Commission du développement durable et de l'environnement concernant le bilan 2010 du programme de récupération de l'eau de pluie ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission du développement durable et de l'environnement, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal:

- ▶ de reconduire le programme de récupération de l'eau de pluie en 2011;
- ▶ que la dépense soit imputable au poste budgétaire 1-02-413-00-641 pour un montant de 18 750\$ (t.t.c.);
- ▶ de se procurer 500 réservoirs pour les offrir en rabais aux citoyens;
- ▶ de produire et remettre aux participants un document complémentaire à propos des conseils de sécurité, d'utilisation et d'entretien du réservoir;
- ▶ de permettre l'acquisition de deux (2) réservoirs par adresse, mais d'un maximum d'un (1) par année, le second au prix coûtant;
- ▶ de faire un suivi auprès des participants des années antérieures afin d'obtenir le taux d'utilisation du réservoir et le portrait de leur appréciation du programme;
- ▶ d'accepter la subvention offerte par le fonds Écomunicipalité IGA;
- ▶ d'offrir tous les réservoirs à un prix unique de 15\$ (plus TPS), soit 15,75\$ l'unité et d'amender le règlement numéro 488 prévoyant la tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité en conséquence.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0086 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2011-304-REC BILAN 2010 / PROGRAMME DE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

ATTENDU le bilan 2010 du programme de composteurs domestiques déposé par la Direction de l'entretien du territoire à la Commission du développement durable et de l'environnement, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU les recommandations proposées dans ce bilan afin de reconduire le programme en 2011;

ATTENDU la recommandation numéro DDE-2011-03-29/02 de la Commission du développement durable et de l'environnement concernant le bilan 2010 du programme de composteurs domestiques ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission du développement durable et de l'environnement, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal:

- ▶ de reconduire le programme de compostage domestique en 2011;
- ▶ que la dépense soit imputable au poste budgétaire 1-02-425-00-641 pour un montant 15 000\$ (t.t.c.);
- ▶ de se procurer 250 composteurs et 250 guides pour les offrir à rabais aux citoyens;
- ▶ d'utiliser les 267 composteurs et guides en inventaire;

- ▶ de permettre l'acquisition de deux (2) composteurs par adresse, mais d'un maximum d'un (1) par année, le second au prix coûtant et d'amender le règlement numéro 488 prévoyant la tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité en conséquence;
- ▶ d'investir dans les communications afin d'approcher le plus grand nombre de participants;
- ▶ de faire un suivi exhaustif auprès des participants des années antérieures afin d'obtenir le taux d'utilisation du composteur et le portrait de leur appréciation du programme.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0088 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2011-305-REC BILAN 2010 / PROGRAMME DE SUBVENTION À L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

ATTENDU le bilan 2010 du programme de couches lavables déposé par la Direction de l'entretien du territoire à la Commission du développement durable et de l'environnement, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU les recommandations proposées dans ce bilan afin de reconduire le programme en 2011 ;

ATTENDU la recommandation numéro DDE-2011-03-29/03 de la Commission du développement durable et de l'environnement concernant le bilan 2010 du programme de couches lavables ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission du développement durable et de l'environnement, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal:

- ▶ de reconduire cette activité en 2011;
- ▶ que la dépense soit imputable au poste budgétaire 1-02-425-00-996 pour un montant de 11 000\$ (t.t.c.);
- ▶ d'augmenter le montant de la subvention à 110\$;
- ▶ de permettre un remboursement inférieur à 110\$, si la valeur des couches seules est inférieure à 110\$, toujours pour un minimum de 24 couches;
- ▶ de modifier les critères d'admissibilité afin de permettre l'obtention d'une subvention par enfant;
- ▶ de maintenir l'effort de communication au niveau actuel tout en indiquant qu'il est désormais possible d'obtenir une subvention par enfant;
- ▶ de favoriser l'achat local;
- ▶ de maintenir l'offre aux parents d'enfants de moins de deux (2) ans;
- ▶ de maintenir la possibilité aux femmes enceintes qui doivent accoucher en 2011 de réserver leur place, afin d'éviter qu'elles soient pénalisées advenant le cas où le budget annuel soit épuisé avant leur date d'accouchement.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0087 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2011-306-DEC SOUMISSION / FOURNITURE DE PAPIER POUR LE BULLETIN « LA SOURCE »

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour la fourniture de papier pour le bulletin « La Source » (SOU-2011-20);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 22 mars 2011 à 11 h 03, à savoir :

Ariva	87 679,64\$
Spicers	87 972,89\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Ariva s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 22 mars 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, d'accepter la soumission de la compagnie **ARIVA**, datée du 21 mars 2011, pour la fourniture de papier pour le bulletin « La Source », le tout pour un montant de 87 679,64\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0063 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2011-307-REC PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ CIVILE 2011

ATTENDU QU'en 2011, l'Organisation municipale de la sécurité civile veut rencontrer deux (2) objectifs en matière de communication, soit :

- promouvoir la nouvelle signature de la sécurité civile qui intègre le sigle international de la sécurité civile (triangle bleu sur cercle orange) et la signature corporative de la Ville ;
- sensibiliser les citoyens à l'autonomie de 72 heures, tel que préconisé par les différents paliers gouvernementaux.

ATTENDU QUE la semaine québécoise de la sécurité civile se tient du 1^{er} au 7 mai 2011 sous le thème « La nature ne pardonne pas ! Avez-vous votre trousse d'urgence ? » et qu'il y a lieu de profiter de cette semaine pour amorcer la réalisation des deux (2) objectifs qui vont de pair avec ceux de la Semaine québécoise de la sécurité civile ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Alain Dupré, conseiller à la Direction générale et coordonnateur municipal de la sécurité civile, de recommander au Conseil de proclamer, du 1^{er} au 7 mai 2011, la Semaine de la sécurité civile sous le thème « La nature ne pardonne pas ! Avez-vous votre trousse d'urgence ? ».

CE-2011-308-DEC PROJET DE DÉVELOPPEMENT / « ZONE INDUSTRIELLE SUD AUTOROUTE 640 »

ATTENDU QUE le Groupe immobilier Grilli inc. a déposé une demande de développement visant la construction d'une nouvelle rue, la mise en place des infrastructures souterraines et le déplacement d'un tronçon de la TransTerrebonne;

ATTENDU QUE l'approbation des lotissements par la Direction de l'aménagement du territoire est conditionnelle à l'acceptation du concept de développement;

ATTENDU les conclusions du PDDDCCT;

ATTENDU QUE ce projet de développement fut analysé par le Comité de coordination au développement municipal (CCDM) ;

ATTENDU que le CCDM, en date du 17 mars 2011, recommande l'acceptation du projet D10-1333;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du CCDM, d'accepter le projet déposé par le Groupe immobilier Grilli inc. pour le projet « parc industriel Sud autoroute 640 », selon les documents suivants:

- résumé exécutif;
- grille de rues;
- plan projet de lotissement;
- estimation des coûts des infrastructures souterraines, pavage, bordures, éclairage et relocalisation de la piste cyclable;
- estimation des coûts des aménagements paysagers;
- estimation de taxation;
- calcul pour le fonds de l'arbre.

Que ledit projet de développement du « parc industriel Sud autoroute 640 », numéro D10-1333, soit accepté selon les conditions suivantes:

- que la Direction du génie et projets spéciaux soit autorisée à procéder à la confection des plans et devis selon les plans et concepts convenus, plus particulièrement en utilisant les principes illustrés dans le nouveau Guide de gestion des eaux pluviales du MDDEP et en conformité aux orientations du plan directeur du développement durable de la côte de Terrebonne (PDDCT) ;
- que chaque terrain à construire soit muni d'un séparateur d'huiles et sédiments sur la propriété privée en amont du réseau public, le tout au frais des propriétaires;
- que la Direction de l'entretien du territoire soit autorisée à procéder à la confection des plans et devis des aménagements paysagers;
- que la Direction du greffe et affaires juridiques procède à la confection du protocole de développement relatif au projet;
- que le promoteur verse sa contribution au fonds de l'arbre lors de la signature du protocole d'entente pour le projet industriel au montant de 265 400\$. Ce montant représente 0,10\$ du pied carré pour une superficie de 2 654 100 pieds carrés (246 568 mètres carrés);
- que le réseau de distribution des utilités publiques soit en aérien et que les branchements aux futurs bâtiments soient en souterrain;
- que la cession pour fins de parc et sans soulte prévue au plan projet de lotissement soit acceptée tel que déposé;
- que la Direction de l'aménagement du territoire soit autorisée à émettre le permis de lotissement et de déboisement;
- que la relocalisation de la TransTerrebonne se fasse de manière à ce que les opérations sur le tronçon actuel ne subissent aucune interruption pendant les travaux et aux frais du promoteur;
- que l'approbation du projet ne soustrait pas le promoteur à toutes les approbations requises soit, au municipal ou tout autre palier gouvernemental.

CE-2011-309-DEC CESSION POUR FINS DE RUE / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION CE-2004-795-DEC / PARTIE DE LA RUE DU SEIGLE (ANCIENNE RUE DU SAULE) / LOT 1 892 344 DU CADASTRE DU QUÉBEC / M. BENOIT VILLENEUVE

ATTENDU QUE le 30 juin 2004, le Comité exécutif de la Ville de Terrebonne, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, recommandait d'accepter la cession des lots numéros 1 892 344, 1 892 161 et 1 888 337 du cadastre du Québec par Mme Jacqueline Heins Lavallée, tel que stipulé à ladite résolution, à savoir :

« ... Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la cession des lots numéros 1 892 344, 1 892 161 et 1 888 337 du cadastre officiel du Québec pour fins de rue publique soit le

prolongement de la rue du Saule, par Mme Jacqueline Heins Lavallée. Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient autorisés à signer l'acte de cession dudit lot et que Me Gilles Renaud, notaire, soit mandaté pour la confection des documents requis... »

ATTENDU QUE le lot 1 892 344 du cadastre du Québec n'a jamais appartenu à Mme Jacqueline Heins mais plutôt à M. Benoit Villeneuve;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, responsable des affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, d'accepter la cession aux fins de rue du lot 1 892 344 par M. Benoit Villeneuve que la résolution numéro CE-2001-795-DEC soit modifiée en conséquence.

Que Me Pierre Dagenais, notaire, soit et est mandaté afin de préparer et publier l'acte de cession et tous les documents afférents. Les frais inhérents à la cession sont à la charge de la Ville de Terrebonne.

**CE-2011-310-DEC CESSION POUR FINS DE RUE / LOT 3 002 083 DU
CADASTRE DU QUÉBEC / RUE DU COURSIER /
SECTEUR LA PLAINE**

ATTENDU QUE M. Gaétan Lavoie de la société Habitations Confort 2000 inc. a demandé de céder le lot 3 002 083 du cadastre du Québec (partie de la rue du Coursier, secteur La Plaine);

ATTENDU QUE la Direction de l'aménagement du territoire consent à cette cession;

ATTENDU QU'il s'agit d'un dossier de l'ancienne Ville de La Plaine et qu'à cette époque les frais étaient assumés par la Ville;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour la Ville de Terrebonne d'autoriser la cession dudit lot;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, responsable des affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, d'accepter la cession pour fins de rues du lot 3 002 083 du cadastre du Québec en faveur de la Ville de Terrebonne.

Que Me Gilles Renaud, notaire, soit mandaté pour la confection des documents requis et que les frais soient assumés par la Ville de Terrebonne.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de cession ainsi que tout autre document y afférent.

**CE-2011-311-DEC CESSION AUX FINS DE RUE / LOT 2 575 104 DU
CADASTRE DU QUÉBEC / RUE DE L'ÎLE-JARGAILLE
/ SECTEUR LACHENAIE**

ATTENDU QUE le 22 février 2002, M. Werner Alder signait une promesse de cession pour fins de rue relativement aux lots 190-180 et 191-383 de la paroisse de Lachenaie, aujourd'hui connus comme étant le lot 2 575 104 du cadastre du Québec (partie de la rue de l'Île-Jargaille);

ATTENDU QUE la résolution numéro CE-2002-258-DEC fait référence aux « ... les promesses de cession faites par la société 9051-4829 Québec inc. d'une partie des lots 190 et 191... » sans mentionner expressément les lots 190-180 et 191-383 tel quel à la promesse;

ATTENDU QUE la résolution réfère aux plans de lotissement contenant les lots ci-dessus mentionnés mais que la résolution ne mentionne pas spécifiquement les lots;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, responsable des affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, d'accepter la cession pour fins de rues du lot 2 575 104 du cadastre du Québec en faveur de la Ville de Terrebonne.

Que Me Linda Beaudoin, notaire, soit et est mandatée pour la confection des documents requis.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de cession ainsi que tout autre document y afférent.

CE-2011-312-DEC REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE / M. STÉPHANE MÉNARD

ATTENDU QUE le 18 mars 2011, la Ville de Terrebonne recevait une requête introductive d'instance réclamant des dommages et intérêts d'un montant de 11 000\$ suite à l'émission d'un constat d'infraction à un citoyen et à la saisie de son véhicule automobile;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un procureur pour comparaître et rédiger la défense de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés pour comparaître et préparer la défense de la Ville dans le dossier Stéphane Ménard c. Ville de Terrebonne.

CE-2011-313-DEC MANDAT / ENVIROSERVICES INC. / DÉPÔT / RAPPORT DE RÉHABILITATION / MDDEP

ATTENDU QUE lors de sa séance du 24 novembre 2010 le Comité exécutif adoptait la résolution numéro CE-2010-1212-DEC par laquelle elle mandatait la firme Enviroservices inc. pour procéder à la préparation des devis des appels d'offres pour les services professionnels et pour les travaux de réhabilitation du terrain, de l'enlèvement du réservoir et de la démolition, lequel terrain et installations sont situés à l'intersection de la rue d'Angora et du chemin Gascon. La Ville est devenue propriétaire de ce terrain en vertu d'un avis d'expropriation au cours de l'année 2010;

ATTENDU QU'un rapport relatif à la réhabilitation du terrain a été confectionné par la firme Enviroservices inc. et qu'il y a lieu d'autoriser la firme à déposer ce rapport, ou tous autres documents qui y sont relatifs, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour des fins d'approbation;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Enviroservices inc. pour déposer au MDDEP le rapport relatif à la réhabilitation du lot 2 442 668 du cadastre du Québec situé à l'angle de la rue d'Angora et du chemin Gascon.

CE-2011-314-DEC ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- les listes des chèques émis du fonds d'administration aux montants de 2 426,60\$ et 8 945,56\$ préparées le 29 mars 2011.

CE-2011-315-REC PROJET DE RÈGLEMENT 444 / REMBOURSEMENT D'UNE QUOTE-PART POUR LA RÉFECTION DU PAVAGE EXISTANT SUR UNE PARTIE DE LA MONTÉE GAGNON ET EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PLANAGE ET DE PAVAGE SUR UNE PARTIE DE LA MONTÉE GAGNON

ATTENDU QUE des travaux d'infrastructures ont été réalisés par un promoteur sur une partie de la montée Gagnon, entre les numéros civiques 2855 et 3165, selon le protocole autorisé par la résolution du Comité exécutif numéro CE-2010-1094-DEC ;

ATTENDU QUE le promoteur a effectué des travaux de réfection du pavage existant seulement sur la portion de rue de son projet suite aux travaux d'infrastructures ;

ATTENDU QUE la Ville doit exécuter des travaux de planage et de re-surfage complet sur une partie de la montée Gagnon, entre le numéro civique 2711 et la rue Marie-Josée, incluant la portion du promoteur ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement d'emprunt (444) pour le remboursement d'une quote-part pour 50% des travaux de réfection de la chaussée existante sur une partie de la montée Gagnon évaluée à 52 237,50\$ (taxes en sus) selon la résolution numéro CE-2010-1094-DEC et pour l'exécution de travaux de planage et de pavage sur une partie de la montée Gagnon, entre le numéro civique 2711 et la rue Marie-Josée, et pour ce faire, un emprunt au montant de 490 500\$ dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans.

CE-2011-316-DEC NOMINATION / TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU l'affichage du poste de technicien en documentation à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Michelyne McBrearty au poste de technicienne en documentation régulier à temps partiel à la Direction du loisir et vie communautaire, à compter du dimanche 10 avril 2011, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

CE-2011-317-DEC NOMINATION / CONTREMAÎTRE / UNITÉ DE L'ENTRETIEN MÉNAGER ET DU SOUTIEN AUX ACTIVITÉS / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU l'ouverture du poste de contremaître à l'unité de l'entretien ménager et du soutien aux activités à la Direction du loisir et vie communautaire suite à la résolution du Conseil municipal numéro 79-02-2011 créant ledit poste ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Martine Piché ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Martine Piché à titre de contremaître à l'unité de l'entretien ménager et du soutien aux activités à la Direction du loisir et vie communautaire, à compter du mardi 26 avril 2011, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc., à l'exception de l'octroi de deux (2) semaines de congé sans solde au cours de la période estivale 2011. Que le salaire de Mme Piché soit fixé à l'échelon 2 de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

CE-2011-318-DEC PÉRIODE DE PROBATION / COORDONNATRICE AUX RENSEIGNEMENTS CRIMINELS / DIRECTION DE LA POLICE

ATTENDU QUE le 13 octobre 2010, le Comité exécutif autorisait l'embauche de Mme Nadège Sauvêtre au poste de coordonnatrice aux renseignements criminels à la Direction de la police ;

ATTENDU QUE Mme Nadège Sauvêtre a terminé sa période de probation et doit être confirmée à titre d'« employé régulier permanent de la Ville », le tout selon l'article 4.11 du protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, et de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, que Mme Nadège Sauvêtre soit et est confirmée à titre d'« employé régulier permanent de la Ville de Terrebonne », et ce, à titre de coordonnatrice aux renseignements criminels à la Direction de la police.

CE-2011-319-REC NOUVELLE STRUCTURE / DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET FINANCES / NOMINATIONS

ATTENDU le départ à la retraite de M. Raymond Champagne, trésorier, ainsi que le questionnement relatif à la fonction approvisionnement à la Ville de Terrebonne entraînent une réflexion sur la structure de la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE cette réflexion est guidée par les éléments suivants :

- une organisation optimale des opérations de la Direction ;
- une utilisation optimale des ressources humaines en place permettant de profiter des compétences et connaissances acquises et, le cas échéant, offrant une progression de carrière intéressante ;
- la possibilité d'une intégration éventuelle de la fonction approvisionnement.

ATTENDU QUE dans ce cadre, les changements suivants sont proposés :

- le poste d'assistant-trésorier est modifié afin d'y extraire la responsabilité des comptes payables mais en y ajoutant la responsabilité des agents comptables ;
- l'abolition du poste de Responsable, immobilisations ;
- l'abolition du poste de Responsable, taxation et perception ;
- la création d'un poste de Chef de service, revenus (évaluation, perception, taxation) ;
- la création d'un poste de Chef de service, contrôle budgétaire ;

ATTENDU QUE la structure proposée permet une intégration éventuelle de la fonction approvisionnement sans remettre en cause cette nouvelle structure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption de l'organigramme de la Direction de l'administration et finances dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Il est également unanimement résolu de recommander au Conseil :

- de nommer Mme Francine Blain à titre de trésorière ;
- de nommer Mme Lucie Gélinas à titre d'assistante-trésorière ;
- l'abolition du poste de Responsable, immobilisations, et la création du poste de Chef de service, revenus (évaluation, perception, taxation) et de nommer Mme Martine Rousseau à ce poste ;
- l'abolition du poste de Responsable, taxation et perception, et de créer le poste de Chef de service, contrôle budgétaire ;

Que M. Jean-Pierre Perrier soit maintenu dans ses fonctions actuelles à titre de Responsable, évaluation.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à procéder à mettre en place les changements requis (évaluation des fonctions, recommandations éventuelles au Comité exécutif, recrutement du chef de service, contrôle budgétaire).

Que la nouvelle structure soit mise en place en date du 1^{er} juin 2011.

**CE-2011-320-DEC NOMINATION / CONSEILLÈRE EN GESTION DES
RESSOURCES HUMAINES / DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU l'ouverture du poste de conseiller en gestion des ressources humaines à la Direction des ressources humaines suite au départ à la retraite de M. Michel Jean ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Caroline Durand ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, de nommer Mme Caroline Durand à titre de conseillère en gestion des ressources humaines à la Direction des ressources humaines, à compter du lundi 2 mai 2011, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc., à l'exception de l'octroi de quatre (4) semaines de congé sans solde entre le 1^{er} mai 2011 et le 30 avril 2012. Que le salaire de Mme Durand soit fixé à l'échelon 6 de la classe 4, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**CE-2011-321-DEC PROLONGATION / CONTRAT DE TRAVAIL /
CONSEILLÈRE EN GESTION DES RESSOURCES
HUMAINES / DIRECTION DES RESSOURCES
HUMAINES**

ATTENDU le rapport présenté par M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, relativement au surcroît de travail occasionné par les opérations de recrutement et de dotation ainsi que par l'élaboration des différents programmes reliés à l'accès à l'égalité en emploi ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de prolonger les services de la conseillère en gestion des ressources humaines ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que le

Comité exécutif prolonge jusqu'au 30 septembre 2011, les services de Mme Mafalda Borges au poste de conseillère en gestion des ressources humaines à la Direction des ressources humaines.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat individuel de travail de Mme Mafalda Borges.

CE-2011-322-DEC SOUMISSION / ACHAT D'ÉQUIPEMENT ANTIÉMEUTE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour l'achat d'équipement antiémeute (SOU-2011-36);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 15 mars 2011 à 11 h 10, à savoir :

Électronique Sécurité Thomas ltée	20 529,29\$
Les Distributeurs R. Nicholls inc.	25 083,44\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Électronique Sécurité Thomas ltée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 25 mars 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, d'accepter la soumission de la compagnie **ÉLECTRONIQUE SÉCURITÉ THOMAS LTÉE**, datée du 14 mars 2011, pour l'achat d'équipement antiémeute, le tout pour un montant de 20 529,29\$ (t.t.c.) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0068 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2011-323-REC SOUMISSION / RÉFECTION ET PAVAGE DES COUPES 24 HEURES ET 72 HEURES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la réfection et pavage des coupes 24 heures et 72 heures (SOU-2011-13) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 9 mars 2011 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 29 mars 2011, à savoir :

Les Asphaltes J. Dumont inc.	154 322,81\$
Pavage des Moulins inc.	176 811,60\$
Pavages Chartrand inc.	188 061,69\$
Constructions Anor (1992) inc.	207 058,69\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Asphaltes J. Dumont inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 29 mars 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat était de 184 159,76\$ (t.t.c.) en date du 10 janvier 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **LES ASPHALTES J. DUMONT INC.** datée du 29 mars 2011, pour la réfection et pavage des coupes 24 heures et 72 heures, pour un montant

de 154 322,81\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0076 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2011-324-REC SOUMISSION / COLLECTE ET TRANSPORT DES
MATIÈRES COMPOSTABLES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la collecte et transport des matières compostables (SOU-2011-24) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 9 mars 2011 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 29 mars 2011 à 11 h 06, à savoir :

	Option 1 an	Option 2 ans
Entreprise Sanitaire F.A. Itée	351 671,51\$	703 343,02\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Entreprise Sanitaire F.A. Itée s'est avérée conforme selon le rapport daté du 30 mars 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat était de 386 089,63\$ (t.t.c.) en date 3 février 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **ENTREPRISE SANITAIRE F.A. LTÉE**, datée du 29 mars 2011, pour la collecte et transport des matières compostables, et ce, pour un contrat d'une durée de deux (2) ans, pour un montant annuel de 351 671,51\$ (t.t.c.) (total du contrat : 703 343,02\$). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0075 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2011-325-REC SOUMISSION / COLLECTE DE RÉSIDUS
DOMESTIQUES DANGEREUX (R.D.D.)**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la collecte des résidus domestiques dangereux (R.D.D.) (SOU-2011-26) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 9 mars 2011 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 29 mars 2011, à savoir :

ChemTECH Environnement inc.	93 078,90\$
La Corporation Newalta	111 836,16\$ <i>corrigé</i>
Clean Harbors Québec inc.	132 743,15\$ <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie ChemTECH Environnement inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 30 mars 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat était de 75 418,35\$ (t.t.c.) en date du 3 février 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **CHEMTECH ENVIRONNEMENT INC.**, datée du 22 mars 2011, pour la collecte des résidus domestiques dangereux (R.D.D.), le tout pour un montant de

93 078,90\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0074 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2011-326-DEC OFFRE DE SERVICES / ÉTUDE GÉOTECHNIQUE /
RUES DE LA GARE, LANGLOIS ET BERNARD**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter l'offre de services de la firme Qualitas, datée du 23 mars 2011, pour la réalisation de l'étude géotechnique pour les travaux d'installation de conduites d'égout pluvial dans les rues de la Gare, Langlois et Bernard, le tout pour un montant n'excédant pas 21 417,90\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds du règlement numéro 484. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0080 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2011-327-DEC SOUMISSION / SURVEILLANCE DES TRAVAUX
D'INSTALLATION D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC AU
BOULEVARD DE LA PINIÈRE**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation écrite auprès de deux (2) firmes d'ingénieurs-conseils pour la surveillance des travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc dans le boulevard de la Pinière;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 30 mars 2011, à savoir:

BPR-Triax
Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 52,8 à la firme BPR-Triax, et un pointage de 43,78 à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme BPR-Triax ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la firme **BPR-TRIAX** pour la surveillance des travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc dans le boulevard de la Pinière, pour un montant de 28 481,25\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 473.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 473 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Que les plans et devis soient préparés en conformité avec les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de travaux municipaux – exigences techniques et administratives ;
 - Directives administratives – Direction du génie et projets spéciaux.
-

**CE-2011-328-DEC RÉVISION DU PROCESSUS DE NOMINATION DES
LIEUX PUBLICS**

ATTENDU QUE la nomination des lieux publics est une responsabilité de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QU'il y a lieu de revoir le processus pour le rendre plus efficient et cohérent ;

ATTENDU le dépôt du document intitulé : « création d'un espace public / cheminement d'une proposition ononymique » et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, que le Comité exécutif adopte le nouveau processus proposé par la Direction de l'aménagement du territoire.

Que la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine soit mandatée pour effectuer les recommandations d'usage en ce qui concerne la nomination des lieux publics.

Que la présente résolution abroge la résolution numéro CE-2003-932-DEC.

**CE-2011-329-DEC AUTORISATION / VENTE DE TERRAIN / LOTS
4 663 162 ET 4 587 481 / RUE FERNAND-POITRAS /
PARC INDUSTRIEL DE LA 640-CÔTE-OUEST / 9150-
6725 QUÉBEC INC.**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de transfert de propriété par la Ville de Terrebonne des lots 4 663 162 et 4 587 481 du cadastre du Québec, d'une superficie de 59 486,55 pi², au prix de 0,91\$/pi², plus une somme de 0,09\$/ pi² pour le nettoyage du terrain, à la société 9150-6725 Québec inc. (Mme Josée Blais) ou toute personne morale liée à l'acquéreur, ainsi que tout autre document nécessaire. Les frais inhérents à la vente (*incluant les frais d'arpentage, s'il y a lieu*) seront assumés par l'acquéreur.

Que la promesse d'achat présentée par la société 9150-6725 Québec inc., datée du 14 mars 2011, soit et est acceptée.

Que le terrain soit et est vendu sans aucune garantie légale.

Que Me François Duval, notaire, soit et est mandaté pour la confection de l'acte de transfert de propriété.

**CE-2011-330-DEC TOURNAGE DE WEB MAGAZINE / CARNIVART.TV /
CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À
TERREBONNE / 7 ET 14 AVRIL 2011**

ATTENDU la demande par les étudiants en Arts et Lettres, profil communication, du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne pour le tournage de topos de type « magazine d'information » qui aura lieu sur le territoire de la Ville de Terrebonne les jeudis 7 et 14 avril 2011, de 8h à 18h ;

ATTENDU le type et la nature du tournage ;

ATTENDU QUE tout sera fait par les étudiants pour minimiser l'impact des tournages sur l'activité municipale ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'autoriser le tournage étudiant d'une multitude de topos de type « magazine d'information » sur le territoire de la Ville de Terrebonne les jeudis 7 et 14 avril 2011, de 8h à 18h, et ce, conditionnellement à ce qu'en aucun temps, les trottoirs et voies de circulation en soient obstrués.

Que l'ensemble des propriétaires concernés par le tournage ait dûment été informé et expressément accepté d'accueillir le tournage sur leurs propriétés respectives.

Que les frais de permis de 50\$ ne soient pas facturés au requérant. Par contre, tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage seront facturés au requérant.

Que le service du développement économique informe par courriel des lieux et horaires de tournage les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie, du loisir et vie communautaire, le service des communications ainsi que la SODECT et GPAT.

**CE-2011-331-DEC FIN DE BAIL / PROPOSITION DE RENOUELEMENT
POUR UN (1) AN / 1081, RUE LÉVIS /
RÉAMÉNAGEMENT DU LOCAL DU 940, MONTÉE
MASSON**

ATTENDU QUE depuis 2003 la Ville de Terrebonne loue le local situé au 1081, rue Lévis, et ce, pour des activités à caractère culturel ;

ATTENDU QUE le bail vient à échéance le 30 septembre 2011 ;

ATTENDU QUE le local situé au 940, montée Masson est maintenant libre suite au départ de la firme d'arpenteurs Groupe Meunier et qu'une fois aménagé, ce local pourrait desservir les citoyens considérant le manque de locaux disponibles dans le secteur Lachenaie ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise ladite direction à informer le propriétaire du 1081, rue Lévis que la Ville de Terrebonne désire renouveler le bail pour un (1) an.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le bail d'un (1) an pour la location du local situé au 1081, rue Lévis.

Que le Comité exécutif autorise également ladite direction à obtenir une offre de services professionnels (architecte) pour élaborer un concept et les estimations afin de réaménager le local situé au 940, montée Masson et que ce mandat comprenne l'évaluation de la fenestration et du parement extérieur du bâtiment.

**CE-2011-332-REC POLITIQUE DE SOUTIEN FINANCIER AUX
ORGANISMES DU MILIEU / SOUTIEN AUX
OPÉRATIONS**

ATTENDU le programme de soutien financier aux opérations pour les organismes de sport, loisir et culture pour jeunes et pour lequel certains organismes ont déposé une demande pour pouvoir en bénéficier ;

ATTENDU QUE ces organismes répondent aux critères établis à raison de 10\$ ou 7\$ par joueur résidant de Terrebonne sur la base des inscriptions de la saison 2010 ;

ATTENDU QUE ces organismes sont éligibles à recevoir un montant supplémentaire équivalent à 15% pour l'atteinte d'objectifs établis par la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au versement de la subvention incluant la bonification de 15% ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accorder une aide financière aux organismes décrits ci-dessous, le tout dans le cadre du programme de soutien financier aux organismes du milieu:

1. Club de natation Torpille 63 participants résidents à 7\$ (min. 500\$) X 11% de bonus	555\$
2. Association du hockey mineur de Terrebonne 730 participants résidents à 10\$ X 9% de bonus	7 957\$
3 Association du hockey mineur de Lachenaie 784 participants résidents à 10\$ X 13% de bonus	8 859\$
4. Association du hockey mineur de La Plaine 423 participants résidents à 10\$ X 9% de bonus	4 611\$
5. Club de gymnastique Viagym 417 participants résidents à 10\$ X 15% de bonus	4 796\$
6. Association du baseball mineur de Terrebonne 245 participants résidents (red circle)	7 158\$

Que les montants soient pris à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 02-790-00-910. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0079 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2011-333-DEC SOUMISSION / SERVICE DE PATROUILLEURS DANS LES PARCS

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les services de patrouilleurs dans les parcs (SOU-2011-21) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 2 mars 2011 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 22 mars 2011, à savoir :

Trimax Sécurité inc.	73 405,30\$ <i>corrigé</i>
Agence Maxi Sécurité et Protection	73 649,09\$\$
Sécurité Vigilante	73 988,59\$
Sécurité des Deux-Rives	141 090,42\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Trimax Sécurité inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 22 mars 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la compagnie **TRIMAX SÉCURITÉ INC.**, datée du 22 mars 2011, pour les services de patrouilleurs dans les parcs, le tout pour un montant de 73 405,30\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0066 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2011-334-DEC SOUMISSION / ACHAT D'UN CAMION FOURGONNETTE « FORD » POUR LA DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de quatre (4) fournisseurs pour l'achat d'un camion fourgonnette « Ford » pour la Direction du loisir et vie communautaire (SOU-2011-25);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 22 mars 2011 à 11 h 08, à savoir :

Terrebonne Ford inc.	29 238,85\$
Albi Ford Lincoln Joliette inc.	29 413,16\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Terrebonne Ford inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 29 mars 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la compagnie **TERREBONNE FORD INC.**, datée du 22 mars 2011, pour l'achat d'un camion fourgonnette « Ford » pour la Direction du loisir et vie communautaire, le tout pour un montant de 29 238,85\$ (t.t.c.) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0069 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2011-335-DEC MARCHE DU PARDON / LES CHEVALIERS DE
COLOMB DE TERREBONNE / 22 AVRIL 2011**

ATTENDU la demande des Chevaliers de Colomb de Terrebonne pour tenir une marche du pardon le 22 avril prochain entre 13h et 15h dans le cadre de la fête de Pâques ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser les Chevaliers de Colomb de Terrebonne à tenir une marche du pardon le vendredi 22 avril 2011 entre 13h et 15h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le circuit proposé passera par les rues Saint-Sacrement, Saint-Paul, Théberge, Bernard, de l'Abbé-Pierre, Langlois, Chartrand et Saint-Louis pour se rendre à l'église.

Que la Direction de la police est autorisée à fournir les escortes policières suffisantes pour assister l'organisme et assurer la sécurité tout au long du parcours.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2011-336-DEC JOURNÉE SPAGHETTI DU MAIRE / FONDATION DU
MAIRE DE TERREBONNE / 7 MAI 2011**

ATTENDU la demande du comité organisateur pour tenir la « journée spaghetti du maire » le samedi 7 mai 2011, de 11 h à 20 h , à l'école des Rives, 400, montée Dumais;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le Comité organisateur à tenir la « journée spaghetti du maire » le samedi 7 mai 2011, de 11 h à 20 h, à l'école des Rives, 400, montée Dumais, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 3 qui suivent :

1) Musique et animation

La transmission de musique par appareil sonore ou autre animation est autorisée pour la tenue de cette activité.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

3) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'activité.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2011-337-DEC FÊTE NATIONALE / SECTEUR LACHENAIE / 24 JUIN 2011

ATTENDU le protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et le Club Optimiste Lachenaie ;

ATTENDU la demande du Club Optimiste Lachenaie pour tenir les festivités de la Fête nationale 2011 au parc Dumais le 24 juin 2011 de 16h à 23h (aura lieu même en cas de pluie) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le Club Optimiste Lachenaie à tenir les festivités de la Fête nationale 2011 le 24 juin 2011 au parc Dumais, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 7 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée dans le parc pour la tenue de cet événement, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

3) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de cet événement.

4) Produits comestibles

La vente ou le service de produits comestibles ou de boisson non alcoolisée est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclables. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles dans le parc.

5) Boissons alcoolisées

La vente de boissons alcoolisées est autorisée exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclables. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de boissons alcoolisées dans le parc; toute autre personne ne peut pénétrer dans le parc avec des boissons alcoolisées, et ce, conformément à la réglementation de la Ville. À cette fin, le comité organisateur devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boisson émis par la Régie.

6) Feux d'artifice et feu de joie

L'équipement utilisé pour le feu d'artifice sera installé dans le parc. Le feu sera lancé avec l'autorisation de la Direction de l'incendie de la Ville, sous réserve des dispositions suivantes :

L'artificier devra, préalablement, présenter la liste des pièces qui seront lancées lors de l'activité. Cette liste sera commentée simultanément à l'étude du permis des artificiers. Les installations du feu d'artifice seront vérifiées avant l'heure de tombée de lancement des pièces.

Le responsable du feu d'artifice est un artificier agréé par les autorités gouvernementales et détient un permis conforme aux normes fédérales et valide lors de sa présentation. Le ou les artificiers devront remettre une copie de leur permis valide d'artificier à la Direction de l'incendie dans les cinq (5) jours de l'événement.

Pour le feu de joie, l'installation du bûcher sera vérifiée par un représentant de la Direction de l'incendie. Le feu doit avoir lieu sur une place publique au sens de la réglementation municipale. S'il y avait non respect des ententes ou risque d'incendie, la Direction de l'incendie pourrait arrêter l'activité.

Pendant le déroulement des activités, s'il se produisait un incident ou s'il y avait risque de blessures ou d'incendie, la Direction de l'incendie est autorisée à mettre fin à l'activité dans les plus brefs délais.

7) Circulation avec des véhicules motorisés

Le comité organisateur est autorisé à utiliser des voiturettes de golf sur le site d'activités.

Que la Direction de la police et la Direction de l'incendie sont chargées de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions réglementaires de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2011-338-DEC FINANCEMENT DE L'ORGANISME AMINATE /
ACCUEIL MULTI-ETHNIQUE ET INTÉGRATION DE
NOUVEAUX ARRIVANTS À TERREBONNE ET LES
ENVIRONS**

ATTENDU le rapport de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, concernant le financement de l'organisme Aminate ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif accepte que l'avance de fonds au montant de 5 000\$ consentie par la résolution du Comité exécutif numéro CE-2010-1051-DEC soit considérée à titre de subvention.

Que le Comité exécutif autorise le versement d'une subvention de 10 800\$ pour l'année 2011 à l'organisme Aminate. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0078 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2011-339-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h45.

Président

Secrétaire